

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat

**Titre :** **Pour un meilleur équilibre entre droit de manifester et vie quotidienne des Lausannoises et Lausannois**

**Initiant-e(-s) :** Paulraj KANTHIA et consorts

---

Ce postulat vise à concilier le droit fondamental de manifester avec la vie quotidienne des Lausannoises et Lausannois. Il propose que la Municipalité définisse des lieux et des parcours privilégiés pour les manifestations, afin d'éviter l'entrave des axes de communication majeurs et de limiter les perturbations, tout en garantissant le bon fonctionnement de la ville.

La liberté d'opinion (art. 16 Cst.) et la liberté de réunion (art. 22 Cst.) sont des droits fondamentaux qui participent au dynamisme démocratique. Lausanne accueille régulièrement des manifestations qui expriment des convictions légitimes et font vivre la démocratie locale. Cependant, ces mobilisations peuvent aussi affecter le quotidien des habitantes et habitants, en particulier lorsqu'elles entraînent des blocages des grands axes de circulation, perturbent les transports publics ou fragilisent l'activité des commerces.

Aujourd'hui, la Ville dispose déjà de procédures d'autorisation pour encadrer les manifestations. Toutefois, la répétition de mobilisations d'ampleur soulève une question d'équilibre : comment garantir l'exercice du droit de manifester tout en permettant aux Lausannoises et Lausannois de poursuivre leurs activités quotidiennes sans perturbations excessives ? Dans d'autres villes suisses, des solutions pragmatiques ont été mises en place. À Genève, la Place des Nations s'impose comme lieu privilégié et symbolique pour accueillir des rassemblements liés aux grandes causes internationales. À Zurich, Helvetiaplatz est souvent utilisé pour les mobilisations importantes. Ces modèles montrent qu'il est possible de respecter les droits démocratiques tout en réduisant les blocages récurrents du centre-ville.

Dans cette perspective, il serait pertinent que Lausanne identifie et aménage des espaces urbains adaptés aux grandes manifestations. La Place de la Riponne, cœur même de la ville, bien desservie par les transports publics, proche de la gare par le m2, constitue un site évident et déjà habitué aux rassemblements. La Place de la Navigation, au sud, offre un grand espace ouvert et bien desservi par les transports publics, qui pourrait compléter cette offre. D'autres sites comme les grands parcs pourraient également être envisagés. En donnant la priorité à ces lieux pour les cortèges ou rassemblements de grande ampleur, il deviendrait possible de canaliser les manifestations dans des espaces adaptés et d'éviter qu'elles n'entravent les voies de communication essentielles, permettant ainsi à la ville de continuer à fonctionner normalement tout en garantissant un cadre respectueux de la liberté de réunion garantie par la Constitution.

**Conclusions :**

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

# Conseil communal de Lausanne

---

1. de présenter un concept définissant les lieux prioritaires destinés aux manifestations importantes, les modalités de leur utilisation et les mesures d'accompagnement nécessaires, de manière à ce que celles-ci puissent se dérouler sans entraver les axes de communication, afin de concilier pleinement le droit fondamental de manifester avec le bon fonctionnement de la ville ;
  2. de présenter un concept d'organisation des parcours de manifestations, afin que, dans la mesure où cela peut être planifié à l'avance, ceux-ci n'entravent pas les axes de communication les plus importants de la ville et tiennent compte des heures de pointe et des flux de circulation, pour réduire les perturbations pour les habitantes, habitants et commerçants.
- 

Lausanne, le 27 octobre 2025

M. Paulraj KANTHIA

Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

M. Olivier MARMY

-----

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :*

Choisissez un élément.